

L'INITIATIVE

Trois villes chinoises promises aux éco-entreprises françaises

Ubifrance pilotera une tournée d'éco-entreprises françaises début décembre dans les trois villes de Shenyang, Chongqing (photo) et Chengdu en Chine. L'organisme public d'aide à l'exportation, en coopération avec la ville du Havre et le ministère chinois du Commerce, explique répondre aux souhaits des Chinois de coopérer avec des acteurs français pour résoudre les gros problèmes environnementaux dans ces trois mégapoles. Les petits et grands spécialistes français de l'efficacité énergétique dans l'industrie et le bâtiment, de l'écomobilité, du



recyclage ou du traitement de l'eau pourront prendre part au voyage. « Rien qu'à Chongqing, les autorités prévoient 20.000 mètres carrés de bâtiments sobres », avance Vincent Perrin, directeur Ubifrance à Pékin. Chez Schneider Electric, le directeur de la stratégie pour la Chine, Patrick Gaonach, confirme que le mouvement

massif d'urbanisation vers l'Ouest offre des opportunités extraordinaires, surtout depuis l'adoption cet été du douzième plan quinquennal fixant des objectifs environnementaux très ambitieux aux entreprises et aux collectivités. M. Q.

LE CHIFFRE

35%

La part des consommateurs indifférents aux questions d'environnement a légèrement diminué depuis un an, mais ils se radicalisent dans leur « déni et rejet du sujet », selon la nouvelle enquête d'Ethicity-Kantar MI. Les plus sensibles et actifs restent aux alentours de 40 %. En revanche, la population des personnes sensibles aux enjeux mais contraintes par des difficultés financières augmente, et comprend plus de professions intermédiaires. C'est l'un des signes d'une évolution sociologique : selon l'étude, les positionnements dépendent désormais moins des catégories socio-professionnelles, mais davantage des convictions et du pouvoir d'achat. Ce qui implique une typologie toujours plus large de cibles pour les services marketing.

L'ÉTUDE

Au Kenya, la protection d'une réserve a amélioré la vie de millions de gens



Quatre cents kilomètres de clôtures électrifiées égalent 630 millions de dollars annuels. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUJ) vient de publier une estimation des bénéfices engendrés par une grande opération de restauration des écosystèmes au Kenya conduite pendant vingt ans. La réserve d'Aberdare a été progressivement encerclée pour contenir les espèces sauvages et réduire les frictions des animaux avec les paysans. Selon l'étude, l'opération a amélioré la vie quotidienne de millions de Kenyans. Aberdare renferme le château d'eau

de la capitale, Nairobi, et offre désormais une source plus fiable. Les cultures de la région mais aussi l'approvisionnement en eau de la capitale et la production hydroélectrique en ont profité. L'opération a par ailleurs permis d'obtenir des crédits carbone. Enfin, la productivité des fermes a augmenté grâce à la protection des plantations, des élevages et des agriculteurs. Même les attaques d'écoliers par des animaux ont baissé. En revanche, le braconnage reste problématique et nuance les progrès écologiques de la réserve. M. Q.

À SUIVRE

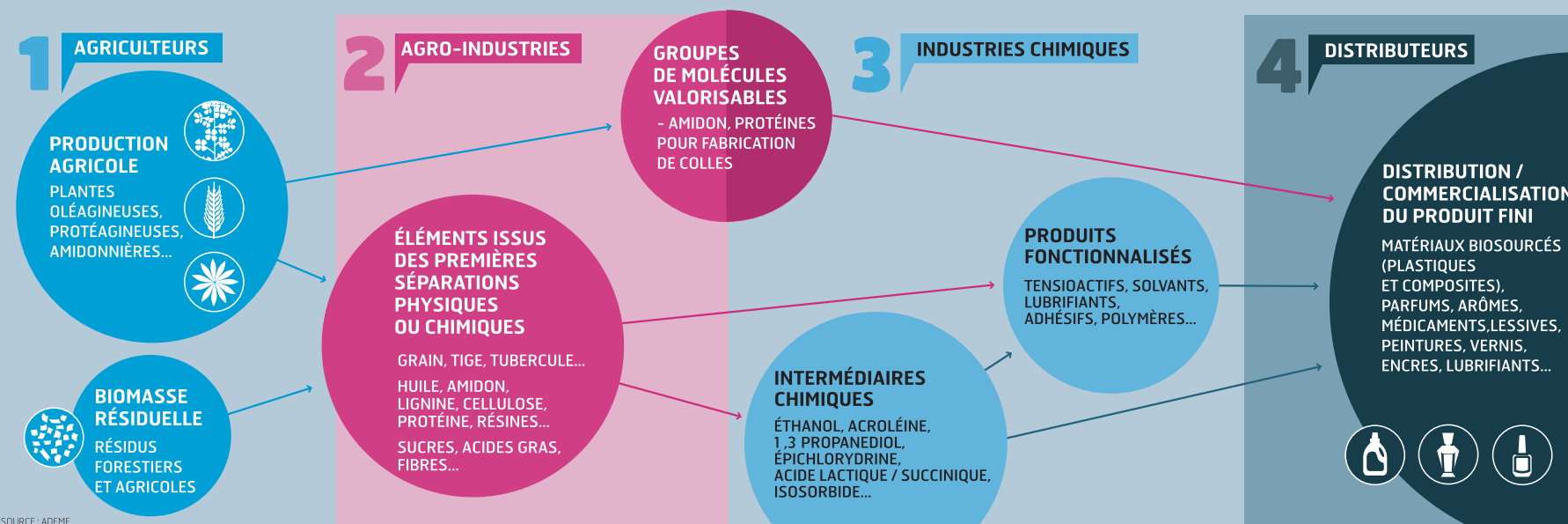
1.000 actions locales concrètes

C'est sur le thème de l'exemplarité que l'Association des régions de France organise les 13 et 14 octobre à Toulouse la sixième édition des Assises nationales du développement durable (ANDD) des collectivités locales. Objectif : mettre en lumière les actions concrètes et réussies des collectivités territoriales, des entreprises et associations. Ecologie industrielle, urbanisme, conflit d'usage des sols, énergies, économie locale, circuits courts, économie sociale et solidaire, démocratie locale et plus encore : ces deux jours exposeront toutes les innovations sociales, économiques et financières pour atteindre une croissance « intelligente, durable et inclusive ». www.andd.fr

INDUSTRIE Les plantes et la biomasse représentent près de 10 % de la matière première du secteur.

La chimie végétale gagne des parts de marché

DE LA PLANTE AU PRODUIT : LES ACTEURS DE LA CHIMIE VERTE



La chimie soigne sa dépendance au pétrole. Détergents, peintures, cosmétiques, lubrifiants, plastifiants... les industriels accélèrent la mise sur le marché des substances produites à partir de sucres ou d'huiles tirés de plantes. Lors de son colloque annuel organisé la semaine dernière, l'Association chimie du végétal (ACDV), qui regroupe les acteurs de la filière, s'est montrée optimiste sur la capacité des industriels à doubler, d'ici à 2017, la part du végétal dans leur production, un engagement du secteur lors du Grenelle.

D'après l'Union des industries chimiques (UIC), 8 % de l'activité des chimistes provient déjà de matière verte, soit un marché européen évalué à 28 milliards d'euros en 2010 par l'ACDV. Pour certaines entreprises positionnées sur la chimie de spécialités, ce taux dépasse même 10 %, comme chez Rhodia. C'est dans cette chimie à plus haute valeur ajoutée que le surcoût des substances végétales parvient à rivaliser avec l'économie pétrole, le coût des produits dépendant marginalement de leurs constituants. Dans le cas de l'huile de colza, qui s'achète de 0,90 à 1 euro le kilogramme, contre 0,40 euro pour le pétrole, les chimistes parviennent à en tirer des produits vendus entre 1 et 6 euros le kilogramme.

Plus encore que les chimistes, c'est l'agro-industrie qui promeut la chimie végétale en France. Tereos, Soufflet, Sofiprotéol, Champagne Céréales ou Roquette fondent la totalité de leur production sur les

produits de l'agriculture. Déjà engagés dans l'aventure parallèle des biocarburants, ils cherchent désormais à mieux valoriser les coproduits de leurs bioraffineries. Sofiprotéol, tête de pont industrielle et financière de la filière des oléagineux, a créé une filiale spécialisée, Oléon, qui réalise 500 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Substituts naturels

Les céréaliers français ont, eux, investi dans ARD (Agro-industrie Recherches et Développement), une structure de valorisation qui multiplie les partenariats. Le groupe Roquette exploite déjà une petite vingtaine de bioraffineries qui englobent 6 millions de tonnes de matière première agricole pour en tirer 600 produits, essentiellement dans l'alimentation. La chimie n'y représente que 250 millions d'euros sur 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, mais l'amidonnier s'apprête à attaquer de nouveaux débouchés comme les plastiques. « L'agro-industrie cherche à remonter dans la chaîne de valeur de la chimie », confirme Moussa Naciri, directeur des activités chimie verte de Sofiprotéol.

Plusieurs facteurs encouragent les industriels dans cette direction. Il s'agit d'abord de répondre aux désirs de produits plus verts des consommateurs. Pour satisfaire ces marchés de niche en pleine croissance, les producteurs de cosmétiques comme l'Oréal poussent leurs fournisseurs à développer des substituts naturels. Dans les

QUELLES MOLÉCULES ?

En 2004, l'Etat américain fit classer les 10 futures molécules clefs de la chimie végétale. En 2006, les Européens réalisèrent la même démarche. Cinq ans plus tard, une étude financée par l'Ademe a comparé l'état de l'art avec ces exercices de prospective. Les promesses de l'acide succinique dans plusieurs applications avaient bien été anticipées, mais pas le développement de l'éthanol pour les polymères ou l'isoprène dans les pneumatiques. Concernant d'autres molécules jugées prometteuses à l'époque, l'industrie a fini par stopper ses investissements. L'innovation dans la chimie est longue et risquée, font valoir les experts du secteur.

détergents, des groupes comme P & G se sont engagés à utiliser progressivement un pourcentage de matières premières renouvelables. Dans des applications plus pointues, on trouve, par exemple, les lubrifiants végétaux utilisés dans les espaces naturels sensibles. L'ONF, par exemple, graisse ses tronçonneuses aux huiles vertes.

Meilleures performances

Dans d'autres cas, la chimie végétale permet d'atteindre des performances supérieures. Moussa Naciri

explique que les lubrifiants naturels sont souvent plus efficaces. C'est ainsi que sa société vend aux pétroliers des huiles de forage pour leurs opérations les plus exigeantes. Rhodia commercialise également un polymère d'origine végétale pour les conduites automobiles qui résiste davantage aux agressions thermiques et chimiques. Maira Magnani, responsable de l'incorporation de biocomposites chez Ford, précise également que les constructeurs y voient une manière d'alléger les voitures - un point clef pour réduire leur consommation. Ford utilise déjà 12 % de soja dans ses mousses et vise 25 %. En agro-alimentaire, les chimistes proposent de troquer l'arôme de vanille classiquement tiré du pétrole par un dérivé du son de riz, d'un parfum plus complexe.

Réglementation plus stricte

Le végétal peut aussi s'imposer comme solution face à une réglementation qui se durcit. Dans le cadre de la directive européenne REACH, pour des raisons sanitaires ou dans le cadre de nouveaux règlements du droit du travail, des molécules comme les phtalates ou les isocyanates sont interdites ou menacées d'interdiction. C'est pourquoi Sofiprotéol collabore avec l'automobile pour remplacer d'ici à deux ans l'un des deux composants problématiques des mousses de sièges par une alternative verte. Gerflor commercialise grâce à des plastifiants sans phtalate de Roquette une nouvelle

gamme de revêtements de sol destinés aux bâtiments de la santé et de l'enseignement. « Le produit est très bien accueilli en Allemagne et dans les pays du Nord. Nous comptons en vendre 200.000 mètres carrés cette année », explique Pierre Convers, directeur marketing de Gerflor.

28 MILLIARDS D'EUROS

Le poids du marché européen de la chimie végétale, évalué par l'Association chimie du végétal.

Reste à savoir quelle part la chimie du végétal pourra conquérir. Moussa Naciri, chez Sofiprotéol, estime qu'elle se heurtera tôt ou tard au risque sensible de concurrence avec les cultures alimentaires. Pour lui, un doublement des prélèvements actuels est envisageable, mais la chimie devra ensuite tabler sur des ressources non alimentaires comme le bois ou les déchets végétaux. Chez l'association IAR, qui s'apprête à publier une étude prospective européenne, Christophe Luguel assure que la chimie végétale représentera une part significative de la chimie en 2030, mais il rappelle également que les volumes de biomasse disponibles à ces horizons restent très incertains.

MATTHIEU QUIRET

FINANCE

La forêt, zone fiscale fertile

La forêt du Veyton, en Rhône-Alpes, pousse désormais sur deux niches fiscales. La foncière forestière lancée par la Financière de Champlain a acheté au début de l'été ce massif résineux de 1.192 hectares grâce au succès de sa première levée de fonds de 2010. Quelque 340 actionnaires ont constitué le capital de départ de 2,5 millions d'euros de la société par commandite, fondée sur la défiscalisation de la forêt et la loi Tepa sur les PME. Plus de la moitié de ces investisseurs cherchaient ainsi à réduire leur ISF de 50 % du montant de l'investissement et à réduire leur base imposable les années suivantes. Le ticket d'entrée de 2.100 euros a aussi attiré des particuliers soumis à l'impôt sur le revenu qui peuvent ainsi déduire 22 % du montant investi.

Lente progression

La forestière profite ces jours-ci de la campagne ISF pour rééditer l'opération. Tristan de Vasselot, gérant de la commandite, ne craint pas le contexte fiscal et financier perturbé : « Nos clients apprécient l'originalité du produit et trouvent rassurant d'investir dans un actif concret, dont la croissance est prévisible. » L'exploitation des forêts n'offre pas des rendements supérieurs à quelques pourcent, mais la PME parie sur l'explosion de la demande de bois (bois-énergie, construction...) à l'avenir pour valoriser ses actifs. Jusqu'ici, le marché des forêts a connu une lente progression, davantage liée à la fiscalité avantageuse de ces placements que à l'économie du bois proprement dite.

La foncière recherche toujours de nouvelles acquisitions dans des régions et des essences différentes pour diversifier le risque. Ses dirigeants assurent qu'ils géreront écologiquement les parcelles (régénération naturelle, gestion en futaie irrégulière, etc.). Un discours très environnemental qui agace les acteurs traditionnels de la forêt. L'un de ses représentants s'étonne également que ces investisseurs acceptent de renoncer à la fiscalité avantageuse de la transmission des placements forestiers classiques. M. Q.

PLUS SUR LE WEB

Retrouvez tous les articles de la rubrique sur lesechos.fr/croissance-verte